

L'honorable M. Martin: Puis-je demander de quelle année il s'agissait?

L'honorable M. Argue: C'était en 1955.

L'honorable M. Martin: A cette époque-là, le sénateur Croll était progressiste.

L'honorable M. Argue: Le sénateur Croll est toujours progressiste, à tel point, parfois, que cela me fait frémir.

L'honorable M. Flynn: C'est immédiatement après ce vote, je pense, que les sénateurs Croll et Power ont été appelés à faire partie du Sénat.

L'honorable M. Argue: Espérons qu'ils s'en sont tenus à leur radicalisme. Le sénateur Croll est très radical. En entendant son discours sur la grève à Peterborough, je me suis rendu compte qu'il était resté le radical qu'il était à l'autre endroit, car il y exposait, selon moi, des idées tout à fait d'avant-garde.

Je ne tiens pas à aborder un autre sujet, ni à me laisser aller aux sentiments, mais je suis porté par le sentiment à partager les vues du sénateur Croll.

Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'une question de parti. Les partis politiques indiquent bien, à mon avis, leur entier appui pour une mesure de ce genre. De fait, il n'y a qu'un an de cela, tout juste avant les élections générales, on pouvait voir au *Feuilleton* de l'autre endroit, cinq bills préconisant la réduction à 18 ans de l'âge des votants. Deux de ces bills étaient parrainés par des libéraux, deux par des conservateurs et le cinquième, par un membre du Nouveau parti démocratique. Donc, les partis politiques ont l'intention—presque à l'unanimité—d'appuyer cette proposition. Nous demandons—du moins les tenants du principe—d'abaisser à 18 ans l'âge des votants parce que la génération actuelle des jeunes Canadiens est la plus instruite et la mieux renseignée de toutes les générations de Canadiens.

Grâce aux organes d'information, à l'amélioration des moyens d'enseignement, les jeunes sont plus au courant des questions politiques, de sorte que nous pouvons confier la décision importante de voter aux Canadiens âgés d'au moins 18 ans. Je me suis entretenu avec les partisans de cette idée aux États-Unis; quelques États seulement ont abaissé l'âge des votants à 18 ans ou à moins de 21 ans, mais depuis un certain nombre d'années, les présidents des États-Unis s'efforcent de faire agir le Congrès à ce sujet et préconisent le vote à 18 ans. Le président Johnson a soumis une recommandation dans ce sens au

dernier Congrès des États-Unis. Il n'y a pas tellement d'années, le Sénat américain a indiqué, par un vote majoritaire, qu'il appuyait la réduction à 18 ans de l'âge des électeurs.

Les adversaires de cette initiative peuvent dire que les gens n'atteignent pas leur majorité avant l'âge de 21 ans et comme, aux termes de la loi, les jeunes ne sont pas majeurs à certains égards avant d'avoir 21 ans, il ne faudrait pas prendre cette décision. J'estime que nous devrions peut-être en prendre d'autres et—comme se le propose le Royaume-Uni—abaisser l'âge de la majorité de 21 à 18 ans, afin de rendre légaux et irrévocables à tous égards les contrats et accords commerciaux passés par des jeunes d'au moins 18 ans. Je suis loin d'être avocat, mais j'estime que si une personne de 18 ans signe un contrat qu'il peut dénoncer en devenant majeur, cela place, je crois, les jeunes gens dans une situation très délicate.

J'ai été élevé dans ce pays. Je n'ai pas à dire aux gens que je suis toujours et surtout un homme de la campagne, car tout le monde le reconnaît; mais, en tous cas, les jeunes gens élevés à la campagne, sur des exploitations agricoles, aimeraient pouvoir signer des contrats à 18 ans. Ils sont obligés de le faire. Un grand nombre de jeunes de 18 ans ont obtenu de la Commission canadienne du blé une autorisation extrêmement importante dans le domaine agricole. C'est obligatoire dans les Prairies, si vous voulez être agriculteur, il vous faut un permis et c'est pourquoi ils en détiennent un. Beaucoup d'entre eux, des milliers depuis des années, reçoivent, pour leur propriété, des paiements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, car ils ont leur propre exploitation. Ils contribuent à la caisse et détiennent un permis. Mais quand ils veulent demander un prêt à la Société du crédit agricole ou à un autre organisme, ils n'y ont pas droit jusqu'à 21 ans. Ils peuvent s'adresser à une banque, mais c'est difficile. Leur père doit essayer de leur obtenir des fonds.

Je crois que tout serait plus simple si nous faisons, à ce sujet, un travail de premier ordre en réduisant l'âge de la majorité à 18 ans et en adoptant cette mesure destinée à réduire à 18 ans l'âge des votants. Certains diront, bien entendu, que nos jeunes ne sont ni mûrs ni responsables et qu'il suffit de regarder aujourd'hui le tumulte, la confusion et les dissensions qui règnent dans nos universités pour avoir une preuve suffisante que ces jeunes gens ne sont pas capables d'user du droit de vote à l'âge de 18 ans.